



CTPC du 26 novembre 2008

Déclaration intersyndicale

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO et SPAC/UNSA regrettent une fois de plus, l'organisation matérielle du CTPC programmé ce mercredi 26 novembre 2008 à 14h30, qui condamne tout travail sérieux et empêche toute prise en compte d'un véritable dialogue social, abondamment évoqué mais si mal compris par l'Administration.

Déjà, lors du CTPC du 23 juin dernier, la sonnette d'alarme avait été tirée : un boycott avait suivi.

Les conséquences pratiques et mesurables de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) concernent l'ensemble des personnels de l'administration centrale des ministères économiques et financiers : la fusion INSEE-SESSI, la création des DIRECCTE et la fusion de trois directions au sein de la DGSIC...

Les calendriers se bousculent, se chevauchent, se percutent :

- le GT (groupe de travail) ministériel DIRECCTE du 17 octobre a été annulé sine die ;
- **le 18 novembre**, au GT ministériel sur la fusion DGES (on ne parlait pas encore de la DGSIC !), n'ont été remis ni organigramme, ni textes d'organisation pourtant prêts ;
- **25 novembre après-midi**: réunion des personnels de la future DGSIC sous la présidence du préfigurateur ;
- **26 novembre matin** : le GT ministériel « Synthèse sur la RGPP » a été, à la demande unanime des organisations syndicales, annulé et remplacé par un GT ministériel consacré uniquement à la DGSIC ;
- **26 novembre après-midi** : CTPC alimenté de plusieurs versions de documents, rectificatifs et ajouts multiples, sans parler des probables documents remis en séance..., lequel doit entre autres, donner son avis sur les textes constitutifs de la DGSIC.

Plus de cinq mois après le CTPC boycotté du 23 juin dernier, sur l'ensemble des sujets liés à la RGPP, les réunions de concertation conduites au niveau ministériel n'ont toujours pas abouti. Dans ces conditions, devant ce mépris affiché des agents, de leurs inquiétudes légitimes, et malgré des signaux forts transmis régulièrement par leurs organisations syndicales, les représentants du personnel ne peuvent décemment pas cautionner de telles méthodes.

Les agents concernés par ces restructurations n'ont pas à subir les contraintes de mise en œuvre dues aux décisions prises dans le cadre de la RGPP.

En conséquence, les organisations CFDT, CFTC, CGT, FO et SPAC-UNSA ont décidé de ne pas siéger à ce CTPC.

Paris, le 26 novembre 2008